

Province de Québec
MRC des Maskoutains
Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton

Séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton
tenue le lundi 14 août 2017 à 19H00 à l'hôtel de ville sis au 960 Chemin Milton à
Saint-Valérien-de-Milton sous la présidence de

Madame Raymonde Plamondon
Maire
Et à laquelle sont présents

Monsieur Luc Tétreault
Monsieur Rémi Tétreault
Madame Noëlle Jodoin

Madame Huguette Benoit
Monsieur Serge Ménard
Monsieur Jean-Guy Jacques

Tous membres du Conseil formant quorum sous la présidence de madame le Maire.

Monsieur Robert Leclerc, directeur général, est aussi présent.

ORDRE DU JOUR

Madame le Maire, Raymonde Plamondon, invite l'assemblée à se recueillir quelques instants.

La séance de conseil est enregistrée pour des fins de prises de notes.

- 1- Constat de l'avis de convocation.
- 2- Révocation et/ou adoption de l'ordre du jour.
- 3- Adjudication de la soumission du ponceau du chemin Larocque.
- 4- Offre de services professionnels de ICARIUM (étude d'opportunité pour les services de sécurité incendie).
- 5- Période de questions.
- 6- Levée de l'assemblée.

Les élus constatent que l'avis de convocation a été reçu conformément à l'article 156 du Code municipal.

1- Révocation et/ou adoption de l'ordre du jour

Résolution 293-08-2017

Conformément à article 153 Code municipal, il est proposé par madame Noëlle Jodoin, appuyé par monsieur Jean-Guy Jacques et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'adopter l'ordre du jour et de révoquer l'avis de convocation afin de rajouter les points suivants :

- Adjudication de la soumission pour le contrôle de la qualité des matériaux dans le cadre des travaux de remplacement d'un ponceau sur le chemin Larocque.
- Poursuite pour l'an 6 des objectifs visés par le schéma de couverture de risques.

Adjudication de la soumission du ponceau du chemin Larocque

Considérant que la Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton a été en soumission par voie d'invitation auprès de divers soumissionnaires;

Considérant qu'ont soumissionné;

Excavation Réal Couture inc.	64,871.31\$, taxes incluses;
Groupe Allaire & Gince infrastructures inc.	89,680.50\$, taxes incluses;
Bertrand Ostiguy inc.	91,980.00\$, taxes incluses;
Bertrand Mathieu ltée.	92,000.00\$, taxes incluses;

Considérant que la recommandation de monsieur Jean-Sébastien Bouvier, ingénieur à la MRC des Maskoutains;

Résolution 294-08-2017

Il est proposé par madame Huguette Benoit, appuyé par monsieur Jean-Guy Jacques et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'adjuger la soumission à Excavation Réal Couture inc. pour la somme de 64,871.31\$, taxes incluses, étant la soumission la plus basse conforme.

Offre de services professionnels de ICARIUM (étude d'opportunité pour les services de sécurité incendie)

Considérant que les municipalités de Saint-Valérien-de-Milton, Saint-Dominique et la Ville de Saint-Pie ont demandé une nouvelle proposition afin d'établir et préciser certains objectifs pour le projet de mise en commun administrative des services de sécurité incendie de la région;

Considérant que les élus ont pris connaissance de la deuxième proposition de services professionnels en date du 4 août 2017;

Résolution 295-08-2017

Il est proposé par monsieur Rémi Tétreault, appuyé par monsieur Serge Ménard et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'accepter l'offre de services proposé par Icarium pour un montant de 7,140\$, taxes en sus, divisé entre les 3 municipalités participantes.

Adjudication de la soumission pour le contrôle de la qualité des matériaux dans le cadre des travaux de remplacement d'un ponceau sur le chemin Larocque

Considérant que la MRC des Maskoutains a demandé des soumissions par voie d'invitation écrite auprès de divers laboratoires pour le contrôle de la qualité des matériaux dans le cadre des travaux de remplacement d'un ponceau sur le chemin Larocque;

Considérant qu'ont soumissionné :

Labo Montérégie	1,448.69\$, taxes incluses;
EXP	2,205.22\$, taxes incluses;
Englobe Corp.	2,333.99\$, taxes incluses;

Considérant la recommandation de monsieur Jean-Sébastien Bouvier, ingénieur de la MRC des Maskoutains;

Résolution 296-08-2017

Il est proposé par madame Noëlle Jodoin, appuyé par monsieur Jean-Guy Jacques et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'adjuger la soumission à Labo

Montérégie pour la somme de 1,448.69\$, taxes incluses, étant la soumission la plus basse conforme.

Poursuite pour l'an 6 des objectifs visés par le schéma de couverture de risques

Résolution 297-08-2017

Il est proposé par monsieur Rémi Tétreault, appuyé par monsieur Serge Ménard et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'informer monsieur Vincent Gilles Courtemanche, coordonnateur en sécurité incendie et civile, que la municipalité de Saint-Valérien-de-Milton va poursuivre tous les objectifs visés par le schéma de couverture de risque de l'an 5 pour l'an 6 du schéma.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question, commentaire, observation et/ou suggestion ainsi portée à l'attention des membres du conseil ne sera inscrit au procès-verbal de cette session, à moins que moins que cette intervention ou partie d'intervention ne fasse l'objet d'une décision du conseil.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE OU AJOURNEMENT

Résolution 298-08-2017

Il est proposé par madame Noëlle Jodoin, appuyé par madame Huguette Benoit et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers de lever l'assemblée à 19H50

Raymonde Plamondon
Maire

Robert Leclerc
Directeur général et secrétaire-trésorier

Certificat de crédits suffisants

Je, soussigné, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton dispose des fonds nécessaires au paiement des dépenses et affectation(s) suivant la(les) décision(s) prises par le Conseil dans le(les) différent(s) extrait(s) et résolution(s) du présent procès-verbal, avec transfert(s) budgétaire(s) conséquent(s) et aussi sur les excédents de recettes de l'année courante lorsque nécessaire, le tout en vertu des Règlements n^{os} 2007-09 et 2007-10.

En foi de quoi, j'émet ce certificat ce 14 août 2017.

Robert Leclerc
Directeur général et secrétaire-trésorier

Je, Raymonde Plamondon, maire, ayant présidé cette séance, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.